

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi sept novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12

Date de convocation au conseil municipal : 22 octobre 2019

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Joubert Jacky, Brossard Marie-Pierre, Grégoire Benjamin, Labbé Annie, Locoche Alain, Moricet Sandrine, Renault Anne-Marie et Vallée Marie-Claire.

ABSENTS EXCUSES : Lempeseur Emmanuel, Denis Cédric et Desforges Éric.

Madame Annie LABBE a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Réhabilitation de la rue de l'éolienne et aménagement d'un parc public : analyse des offres, choix de l'entreprise

Emprunt

Dossier Dalkia Biomasse : avis du Conseil Municipal (dossier en pièces jointes)

Questions diverses : Dossier pour demande FDSR 2020, bulletin municipal

Délibération n° 2019-36-1.1

Objet : Réhabilitation de la rue de l'éolienne et aménagement d'un parc public : analyse des offres, choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché portant sur les travaux de requalification de la rue de l'éolienne et l'aménagement d'un parc public a été lancé selon la procédure définie à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Cette consultation a été lancée le 27 août 2019 pour une remise des offres fixée au vendredi 27 septembre 2019 à 17 heures.

La consultation comprenait un lot unique.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal :

- l'analyse des offres réalisée par l'Agence TALPA, maître d'œuvre à partir des critères suivants : prix 40 % et valeur technique 60 %.

- le classement de l'offre des candidats :

Candidats	Total notation	Classement
ID Verde	81.88	1
Les Artisans Paysagistes	76.00	2
Hénot TP	65.45	3

Le rapport d'analyses fait apparaître que l'offre la mieux disante par rapport aux critères énoncés dans le règlement de consultation a été proposée par ID Verde.

Monsieur le Maire propose de retenir l'Entreprise ID Verde.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la procédure de passation utilisée,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents documents et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de l'Entreprise ID Verde, la mieux disante par rapport aux critères énoncés dans le règlement de consultation, détaillée comme suit :

Tranche ferme	149 169.60 € HT
Tranche conditionnelle (évacuation cuves ancienne station comprise)	<u>123 400.00 € HT</u>
Soit un total de	272 569.60 € HT

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget

Délibération n° 2019-37-7.1

Objet : Décision modificative N° 5

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au budget unique de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Suite au lancement de l'opération « requalification de la rue de l'éolienne et aménagement d'un parc public » inscrite au budget 2019, opération n° 117, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications budgétaires suivantes au titre de la décision modificative n° 5 :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Compte	Montant en €
011 Charges à caractère général	615221- Entretien + réparation bâtiments publics	-14 408.00
	615231 – Entretien de voirie	- 1 000.00
	615232 – Entretien + réparation réseaux	- 2 000.00
022 Dépenses imprévues	022 Dépenses imprévues	- 3 000.00
023 Virement à la section d'investissement	023 Virement section investissement	+ 20408.00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Compte	Montant en €
21 Immobilisations corporelles	2128 – opération 117 -Travaux autres agencements et aménagements	+16 320.00

Recettes

Chapitre	Compte	Montant en €
13 Subventions d'investissement	1323 – opération 117 -Département FDSR	- 23 841.00
	1341 – opération 117 – DETR	- 20 247.00
16 Emprunts	1641 – emprunt en euros	+40 000.00
021 Virement section fonctionnement	021 - Virement section fonctionnement	+20 408.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la délibération modificative n°5.

Délibération n° 2019-38-7.3

Objet : Réalisation de deux emprunts

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget unique 2019 voté le 26 mars 2019 et la délibération modificative n° 5 du 7 novembre 2019,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de lancer les travaux de requalification de la rue de l'éolienne et de l'aménagement d'un parc,

Pour permettre le financement de cet investissement, Monsieur le Maire propose de recourir à l'emprunt pour un montant de 130 000 €.

Les banques : Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole ont été sollicitées pour le financement de cet investissement.

La proposition du Crédit Agricole est la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition du Crédit Agricole détaillée comme suit :

- 1^{er} prêt d'un montant de 90 000 € remboursable sur une durée de 12 ans au taux de 0.53 %, les échéances sont constantes et annuelles. Les frais de dossier sont de 195 €.
- 2^{ème} prêt « court terme d'attente » dans l'attente du remboursement du FCTVA d'un montant de 40 000 euros. Les frais de dossier sont de 120 €.
Taux : index variable*Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00 %, auquel s'ajoute un marge de 0.76 %, soit à ce jour (taux plancher) 0.00% + 076% = 0.76% .
Court terme de 2 ans. Le capital et les intérêts capitalisés sont remboursés in fine.

- dit que ce montant d'emprunts est inscrit au budget unique 2019,

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts et toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Délibération n° 2019-39-9.1

Objet : Dossier Dalkia Biomasse

Monsieur le Maire indique avoir reçu de la Préfecture d'Indre et Loire un dossier d'enregistrement du plan d'épandage des cendres sous foyer issues de la chaufferie Dalkia Biomasse Tours sise à Saint-Pierre des Corps.

L'exploitant de l'installation de combustion, dont l'approvisionnement est exclusivement réalisé à partir de plaquettes forestières/paysagères et de bois de recyclage non traité, envisage de procéder à la valorisation en agriculture de l'intégralité des cendres sous foyers produites, dont le taux de matières sèches est en moyenne de 84%.

Le périmètre d'épandage s'étend sur le département d'Indre et Loire :

Commune	Surface aptitude 0 (ha)	Surface aptitude 1 (ha)	Surface aptitude 2 (ha)	Surface totale (ha)
Bridoré	7,2	45,08		52,28
Chambourg-sur-Indre	11,83	167,38		179,21
Chanceaux-près-Loches	3,61	58,49		62,1
Chédigny	11,1	124,15		135,25
Chemillé-sur-Indrois	3,14		164,48	167,62
Ciran	3,44	63,23		66,67
Descartes	2,71	28,1		30,81
Dolus-le-Sec	1,12	40,38		41,5
Esves-le-Moutier	10,54	85,56		96,1
La Celle-saint-Avant	2,43	52,39		54,82
Loches	5,13	74,51		79,64
Manthelan	7,95	131,24		139,19
Mouzay	1,35	62,63		63,98
Reignac-sur-Indre	0,72	9,41		10,13
Saint Branches	0,68	9,68		10,36
Saint Flovier	38,74	129,97		168,71
Sorigny	5,27	100,34		105,61
Varennes	0,34	16,73		17,07
Villeloin-Coulangé	2,35	114,74		117,09
Vou	3,87	91,47		95,34
Surfaces totales (ha)	123,52	1405,48	164,48	1693,48

Le territoire de notre commune étant touché par la zone d'épandage, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande.

Vote : Avis défavorable : 6 Avis favorable : 0 Abstention : 6

Délibération n° 2019-40-7.1

Objet : Décision modificative N° 6

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au budget unique de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire du 24 octobre 2019 de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine fixant le montant des attributions de compensation définitives 2019.

Le montant est de 29 303 euros pour la commune. Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications budgétaires suivantes au titre de la décision modificative n° 6 :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Compte	Montant
014 Atténuation de produit	739211 Attribution de compensation	+850.00
022 Dépenses imprévues	022 Dépenses imprévues	-850.00
Total général		0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la délibération modificative n°6.

Questions diverses :

- Ecole :
Demander une visite de la commission de sécurité pour les bâtiments scolaires.
- Dossier pour demande FDSR 2020 :
La demande de subvention doit être présentée avant le 31 décembre 2019. Voir à proposer un projet et des devis : photocopieur, clôture de l'école, portail coulissant et mur atelier.
- Bulletin municipal :
Une réunion est programmée le lundi 18 novembre 2019 à 18h15. Un mail sera adressé aux associations communales pour solliciter leur article.
- Cérémonie des vœux : la date du vendredi 10 janvier 2020 à 19 heures est retenue.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Jeudi 05 décembre 2019 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.